



COMMUNIQUÉ DE PRESSE — EXCLUSIVITÉ CERCLE E

Coût de la garde d'enfant : le reste à payer varie de 1 à 24 selon le mode

Pour un enfant de 4 ans gardé 25 heures par semaine dans un foyer à 3 500 € de ressources, le reste à payer après aides et crédits d'impôt va de 117 € à 2 758 € par mois. À 6 ans, les aides s'arrêtent.

ÉDITION 2026-Q4

EXCLUSIVITÉ CERCLE E

ODBL 1.0 / CC BY 4.0

FRANCE

DIFFUSION

**Exclusivité Cercle E du 5 au 13 octobre 2026 ·
information large à partir du 13 octobre 2026**

CONTACT PRESSE

press@aupairconnect.app

DATE

Paris, 5 octobre 2026

LICENCE

Données ODbL 1.0, textes et visuels CC BY 4.0

Ce qu'il faut retenir

**117 € →
2 758 €**

C'est l'écart, par mois, entre le reste à payer le plus bas et le plus haut pour un même enfant de 4 ans, gardé 25 heures par semaine dans un foyer à 3 500 € de ressources. Cinq modes de garde, aides déduites.

× 6

Le jour des 6 ans, le CMG et le crédit d'impôt pour garde hors domicile s'arrêtent. Le reste à payer d'une assistante maternelle passe de 117 € à 704 € par mois.

0 €

d'aides publiques pour l'accueil au pair. Le coût est d'environ 1 074 € par mois, somme de l'argent de poche, des cotisations et des repas, quelles que soient les ressources du foyer.

« Pour un enfant de 4 ans gardé 25 heures par semaine dans un foyer à 3 500 € de ressources mensuelles, le reste à payer va de 117 € par mois (assistante maternelle) à 2 758 € (agence de garde), aides déduites. »

Données : AuPair Connect, Baromètre du coût de la garde, 2026-Q4, ODbL 1.0

01 Le constat

Paris, 5 octobre 2026. Le débat sur le coût de la garde compare souvent des montants qui ne sont pas comparables : une place de crèche subventionnée, un tarif horaire d'assistante maternelle, une facture d'agence et un accueil au pair sous convention ne se mesurent pas de la même façon. Le *Baromètre du coût de la garde* ramène tous ces modes à un même indicateur : le **reste à payer**, aides et crédits d'impôt déduits.

Pour un enfant de 4 ans gardé 25 heures par semaine dans un foyer à 3 500 € de ressources mensuelles, ce reste à payer va de **117 €** par mois (assistante maternelle) à **2 758 €** (agence de garde), soit un écart de **1 à 24**. À 6 ans, l'arrêt du CMG et du crédit d'impôt pour garde hors du domicile fait passer l'assistante maternelle de 117 € à **704 €** par mois.

Périmètre des âges. Le récit du baromètre suit trois âges modélisés : 2 ans (avant la scolarisation), 4 ans (moyenne section) et 7 ans (primaire). Les titres « à 3 ans » et « à 6 ans » désignent les ruptures de droits, pas l'âge exact retenu dans le calcul.

- **Donnée clé.** L'accueil d'un jeune au pair, possible à partir de 3 ans, coûte environ **1 074 €** par mois, **sans aucune aide publique** : ni CMG, ni crédit d'impôt « services à la personne ».

02 Le baromètre en détail : cinq modes, trois âges

Reste à payer par mois, aides déduites, pour 25 h par semaine · foyer à 3 500 € de ressources mensuelles.

MODE DE GARDE	À 2 ANS	À 4 ANS	À 7 ANS
Crèche	117 €	Hors option	Hors option
Assistante maternelle	117 €	117 €	704 €
Garde à domicile	593 €	593 €	1 418 €
Accueil au pair	Hors option	1 074 €	1 074 €
Agence de garde	2 758 €	2 758 €	2 758 €

- « Hors option » : le mode n'est pas ouvert à cet âge (crèche fermée après 3 ans / au-delà de 3 ans ; accueil au pair non autorisé avant 3 ans). Le coût brut est le prix du mode avant CMG et crédit d'impôt.

03 Ce qui change à 6 ans

Le CMG et le crédit d'impôt pour frais de garde hors du domicile s'arrêtent aux 6 ans de l'enfant (scénario du baromètre modélisé à 7 ans au primaire, une fois l'ensemble des aides de petite enfance éteintes). Le reste à payer d'une assistante maternelle passe alors de 117 € à 704 € par mois — **6 fois plus**. Pour une garde à domicile, il passe de 593 € à 1 418 € par mois dans le foyer de référence du baromètre.

La marche des 6 ans multiplie par 6 le coût de l'assistante maternelle, tandis que l'écart maximal de 1 à 24 culmine entre 3 et 5 ans, quand les aides sont à leur plein niveau.

04 L'accueil au pair : ce qu'il change, ce qu'il ne change pas

L'accueil d'un jeune au pair sous convention ne relève pas d'un mode de garde professionnel : il n'ouvre droit à **aucune aide publique** (ni CMG, ni crédit d'impôt). Son coût de trésorerie pour la famille correspond à l'argent de poche, aux cotisations et aux repas, soit environ 1 074 € par mois — quelles que soient les ressources du foyer.

La convention d'accueil n'ouvre pas cette mission pour les enfants de moins de 3 ans : le baromètre l'affiche « hors option » à cet âge. Pour un bébé, la solution relève d'un mode de garde professionnel (crèche, assistante maternelle, garde à domicile).

05 Données ouvertes et méthode

Tous les chiffres de cette édition sont publiés en **données ouvertes sous licence ODbL 1.0**, avec le détail des sources et les niveaux de preuve. La méthode complète est jointe à ce communiqué sous forme de note méthodologique.

Licence : données ODbL 1.0, textes et visuels CC BY 4.0. Attribution obligatoire : « Données : AuPair Connect, Baromètre du coût de la garde, 2026-Q4, ODbL 1.0 ».

Page du baromètre : <https://aupairconnect.app/fr/barometre-cout-garde-enfant>

06 Citations à attribuer

« Notre objectif n'est pas de dire quel mode de garde est le "meilleur", mais de rendre le reste à charge enfin comparable. Chaque montant du baromètre est daté et rattaché à un texte public. »

— *Équipe AuPair Connect*

« Le débat public oppose souvent une place de crèche subventionnée à un tarif d'agence. C'est précisément ce que le baromètre corrige : on compare des restes à charge, à nombre d'heures et tranche de revenus égaux. »

— *Équipe AuPair Connect*

À propos d'AuPair Connect

AuPair Connect est une plateforme de mise en relation entre familles d'accueil et jeunes au pair, conçue pour offrir un cadre transparent et sécurisé (vérification, accompagnement administratif, ressources légales). Le *Baromètre du coût de la garde* est une production éditoriale indépendante de la plateforme.

Contact presse : press@aupairconnect.app · aupairconnect.app

À titre indicatif, ne remplace pas les simulateurs officiels ni un conseil personnalisé. AuPair Connect ne peut être tenu responsable des changements législatifs postérieurs à la date de vérification ni de l'interprétation des textes cités.